



COUR D'APPEL DU QUÉBEC

LISTE DE CONTRÔLE EN MATIÈRE CRIMINELLE POUR LA CONFECTION ET LE DÉPÔT DES CAHIERS DE SOURCES

La présente liste de contrôle est celle dont le greffier de la Cour se sert pour vérifier la conformité des cahiers de sources déposés en matière criminelle. Elle est mise à votre disposition afin de vous aider à confectionner vos documents de manière à répondre à ces exigences de forme que le greffier a pour mission de faire respecter.

Cette liste est fournie à titre indicatif et votre cahier de sources pourrait être refusé pour d'autres motifs. Elle n'engage ni la Cour ni ses juges et ne dispense pas de la lecture des articles pertinents du *Code criminel (C.cr.)*, des [Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle \(R.C.a.Q.m.c.\)](#), de l'[Avis du Greffier N° 7](#) et de la Directive de la juge en chef intitulée « [Règles à suivre relativement à la confection des fichiers PDF des actes de procédure, mémoires, exposés, cahiers de sources ou de tout autre document](#) » (ci-après « Directive JEC »).

Pour des informations plus détaillées concernant la confection du cahier de sources, vous pouvez consulter les sections [Aide-mémoire](#) et [Questions/Réponses](#) de l'onglet *Informations générales* sur le site Web de la Cour.

Numéro de dossier en appel : _____

Nom de la partie : _____

Position en appel: _____

Fichier PDF du cahier de sources :

- Mode de dépôt :
 - Greffe numérique de la Cour d'appel (GNCA) (encouragé);
 - Clé USB (identifiée comme un acte de procédure);
- Délai de dépôt (art. 49 *R.C.a.Q.m.c.*) :
 - Appel :
 - Appellant : au moins 40 jours avant l'audition;
 - Autres parties : au moins 30 jours avant l'audition;
 - Requête :
 - À la Cour : au moins 5 jours ouvrables avant la date de présentation;
 - À un juge: au moins 2 jours ouvrables avant la date de présentation;
 - Mise en liberté (à un juge) : aussitôt que possible avant l'audience;
 - Au greffier : aussitôt que possible avant l'audience.
- Preuve de notification jointe;
- Page couverture (art. 47 al. 5 *R.C.a.Q.m.c.*) :
 - Numéro de dossier d'appel;
 - Désignation des parties;
 - Position en appel en majuscules (appellant, intimé ou mis en cause);
 - Position en première instance (en minuscule);

- Titre;
- Position de la partie qui dépose;
- Type de fichier : PDF (règle n°1 *Directive JEC*);
- Aucune restriction (ex : paramètres empêchant les commentaires, l'impression, etc.);
- Taille du fichier : n'excède pas 250 Mo par fichier (règles n° 5 et 16 *Directive JEC*);
- Nomenclature du fichier (règle n° 20 *Directive JEC* – Voir tableaux en annexe);
- Reconnaissance optique de caractères (documents permettent la recherche électronique) (règle n° 4 *Directive JEC*);
 - Documents qui ne permettent pas la recherche électronique doivent être identifiés dans la table des matières par la mention « document ne permettant pas la recherche électronique ».
- Liste des sources renvoyant aux numéros des onglets (règle n°17 *Directive JEC*);
 - Hyperliens vers un site Web reconnu lorsqu'il s'agit d'une référence à un jugement;
- Si plusieurs fichiers, il doit y avoir une liste générale des sources dans un fichier distinct comportant des hyperliens vers les documents (règle n°17 *Directive JEC*);
- Chaque source doit être séparée par un signet numéroté et identifié par le nom complet de la source (règle n°18 *Directive JEC*);
- Passages pertinents soulignés, surlignés ou identifiés par un trait vertical dans la marge (règle n°19 *Directive JEC*).

DÉPÔT FICHER PDF :

- Accepté Refusé Accepté avec la ou les condition(s) suivante(s) :

Date : _____ Signature du greffier ou de la greffière : _____

Numéro de dossier en appel : _____

Nom de la partie : _____

Position en appel : _____

Version papier du cahier de sources

*Pour connaître le nombre d'exemplaires requis, consultez la rubrique [Cahiers de sources](#) de l'onglet « Audiences » du site Web de la Cour.

- Délai (art. 49 R.C.a.Q.m.c.) :
 - Appel :
 - Appelant : au moins 40 jours avant l'audition;
 - Autres parties : au moins 30 jours avant l'audition;
 - Requête :
 - À la Cour : au moins 5 jours ouvrables avant la date de présentation;
 - À un juge: au moins 2 jours ouvrables avant la date de présentation;
 - Mise en liberté (à un juge) : aussitôt que possible avant l'audience;
 - Au greffier : aussitôt que possible avant l'audience.
- Page couverture (art. 47 al. 5 R.C.a.Q.m.c.) :
 - Numéro de dossier d'appel;
 - Désignation des parties;
 - Position en appel en majuscules (appelant, intimé ou mis en cause);
 - Position en première instance (en minuscule);
 - Titre;
 - Position de la partie qui dépose;
- Cahier agrafé, boudiné ou autrement relié;
- Imprimé recto verso (art. 47 al. 6 R.C.a.Q.m.c.);
- Chaque source est séparée par un onglet numéroté (art. 47 al. 6 R.C.a.Q.m.c.);
- Liste des sources renvoyant aux numéros des onglets;
- Passages pertinents soulignés, surlignés ou identifiés par un trait vertical dans la marge (art. 47 al. 2 R.C.a.Q.m.c).

VERSION PAPIER :

- Acceptée Refusée Acceptée avec la ou les condition(s) suivante(s) :

Date : _____ Signature du greffier ou de la greffière : _____

ANNEXE – NOMENCLATURE DES FICHIERS

| <u>Partie</u> | <u>Nomenclature</u> | <u>Exemples</u> |
|--------------------|---------------------|---|
| Appelant(e) | SA | <p><u>Si un fichier PDF comprend un seul volume :</u> SA_00_LISTE_200-09-123456-123.pdf SA_01_200-09-123456-123.pdf SA_02_200-09-123456-123.pdf</p> <p><u>Si un fichier PDF comprend plusieurs volumes :</u> SA_01-05_200-09-123456-123.pdf</p> |
| Intimé(e) | SI | SI_TREMB_1_200-10-123456s-123.pdf |
| Mis(e) en cause | SC | SC_200-10-123456-123.pdf |
| Intervenant(e) | SV | SV_200-10-123456-123.pdf |
| Sources conjointes | SCO | SCO_1_200-10-123456-123 |

Cahier de sources conjoint

| <u>Parties</u> | <u>Nomenclature</u> | <u>Exemples</u> |
|--------------------|---------------------|--|
| Appelantes | SCOA | SCOA_01_200-09-123456-123.pdf SCOA_02_200-09-123456-123.pdf |
| Intimées | SCOI | SCOI_200-09-123456-123.pdf |
| Toute autre partie | SCO | SCO_200-09-123456-123.pdf |

Cahier de sources conjoint

| <u>Parties</u> | <u>Nomenclature</u> | <u>Exemples</u> |
|--------------------|---------------------|--|
| Appelantes | SCOA | SCOA_01_200-09-123456-123.pdf SCOA_02_200-09-123456-123.pdf |
| Intimées | SCOI | SCOI_200-09-123456-123.pdf |
| Toute autre partie | SCO | SCO_200-09-123456-123.pdf |